



# MONTBELLET

Association Montbellet Patrimoine

## Mise en valeur du lavoir de By à Thurissey et de la prairie sèche attenante Juin 2021

L'association Montbellet Patrimoine réfléchit depuis plusieurs années à la restauration et à la mise en valeur d'un ancien lavoir situé au nord du hameau, sur une parcelle communale en friche. Cette prairie calcicole, envahie par les arbustes et bordée d'un boisement, pourrait (re)devenir un lieu de promenade apprécié des habitants, en lien avec les autres circuits existants.

Après une analyse succincte du site, ce document propose des pistes de réflexion et des acteurs potentiels pour le projet.

### Analyse succincte du site

La parcelle communale se situe entre les hameaux de Thurissey et de la Rivière, à l'écart des habitations. Cernée par les vignes, les prés et un boisement, elle est accessible facilement par un réseau de chemins ruraux.



### Approche du terrain et perceptions

Depuis Thurissey, il faut traverser les vignes pour rejoindre un large bosquet, repère à la pointe de la parcelle communale et au croisement du chemin rural et d'un chemin enherbé. Ce dernier s'enfonce à travers les arbres et rejoint le lavoir en contrebas.

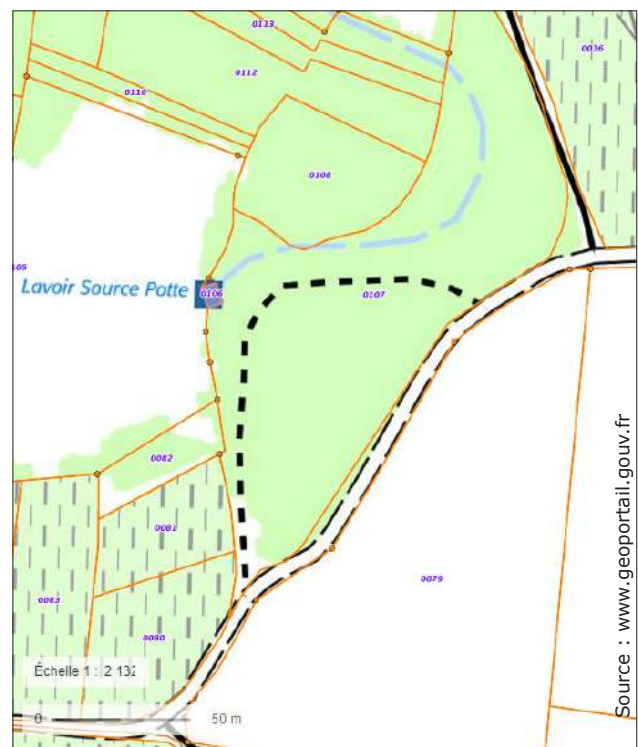
Lorsque l'on poursuit le chemin rural, la parcelle s'étend sur la gauche. En friche, peu d'éléments composent aujourd'hui l'espace.

Depuis le nord et l'est, la parcelle est tout d'abord perceptible par un front boisé. Des renouées du Japon, espèce hautement invasive, se développent à cet endroit par masses.

### La prairie calcicole

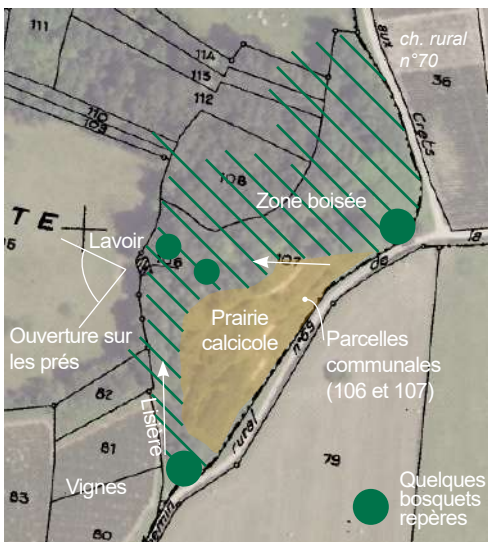
La parcelle montre un relief important dû au terrain naturel, accentué par des mouvements

Localisation du lavoir et des parcelles concernées





En venant de Thurissey, ce large bosquet marque l'extrémité de la parcelle communale. L'entretien de la lisière (le long des vignes) devra être particulièrement soigné, très visible.



Le long du chemin rural n°69, la parcelle est à gauche.



Au croisement des chemins ruraux n°69 et n°70, le bosquet sert ici aussi de repère.



Lisière est et renouées du Japon : la moindre brindille constitue une bouture potentielle... et risque donc d'envahir très rapidement !!!

artificiels modelés par la pratique de moto sur le site. Différents couverts végétaux confèrent des ambiances différentes et intéressantes à exploiter :

- en lisière ouest et en partie nord, s'étendent un boisement et une haie de haut-jet. Ces parties boisées correspondent à une rupture de pente et aux parties les plus accidentées en contrebas.

- le long du chemin rural s'étend une prairie calcicole en friche. Arbustes et arbres (cornouillers, prunelliers...) ont tendance à envahir le terrain au détriment de la pelouse calcaire, probablement intéressante au niveau faunistique et floristique. Certains végétaux constituent de beaux sujets. Ce terrain fait partie de la Côte mâconnaise, ensemble répertorié en ZNIEFF de type II.

## Accès

Un accès carrossable simple existe depuis le chemin rural et conduit vers le lavoir. Il se poursuit ensuite vers le sud, pour remonter vers les vignes et le chemin enherbé qui le longe. Il a tendance à s'enfricher.

Sur la partie haute, se devinent d'anciens tracés de pistes de motocross, effacés par la végétation. Leur direction est soulignée par le développement des buissons de part et d'autre.

## Le lavoir

À l'extrémité ouest de la parcelle communale est implanté un ancien lavoir. Le bassin, entier, n'est plus alimenté en eau. Les deux murs-pignon et un pilier restent les témoins de la toiture qui protégeait la construction des intempéries.

Les vestiges d'un remplissage de brique révèlent une ancienne protection contre le vent. La percée visuelle vers les prés et le paysage en arrière-plan est plutôt bienvenue, apportant ouverture, profondeur, et belles lumières à l'ensemble.



Vue d'ensemble du lavoir. Photo de 2010, avant nettoyage.



Ouvrage nettoyé et dégagé.  
Le dallage entourant le bassin est bien visible.



La lisière du pré derrière le lavoir a été creusé, créant un ruisseau détournant l'eau du lavoir.



L'ancien cadastre montre un chemin entre le lavoir et les parcelles voisines. Aujourd'hui ce chemin n'existe plus.

Le long du trop-plein du lavoir sont repérables les cuves qui servaient à tremper le chanvre. Elles sont toujours localisables sous les broussailles.  
(source : archives départementales)

## Objectifs et enjeux d'aménagement

- la préservation et le maintien de milieux écologiquement riches
- le développement d'actions pédagogiques/de sensibilisation liées aux intérêts faunistique et floristique du lieu
- la "réhabilitation" de ce terrain en friche et l'entretien réfléchi de cet espace communal
- la préservation et la mise en valeur du lavoir
- l'aménagement de lieux de promenade, en réseau
- ...

## Pistes de réflexions et conseils

### La mise en valeur de la prairie calcicole

→ **Un accès au lavoir, une boucle de promenade dans la partie boisée, voire dans la partie prairie, pourraient simplement être aménagés.**

L'ensemble du site sera nettoyé : déchets divers, dégagement précautionneux des sentiers, de certains végétaux et branches mortes... Une attention particulière sera portée aux arbres à sécuriser (suppression des branches mortes, élagage doux si besoin).

→ **La prairie pourrait être mise en valeur.** Des repérages précis (végétation intéressante - essence, gabarit, couleur et formes -, paysage, topographie, etc.) et une analyse plus fine pourraient être réalisés par un écologue (Conservatoire d'Espaces Naturels, bureau d'études privé), permettant d'établir :

- un **circuit de promenade et de découverte**, permettant d'effectuer une boucle avec l'accès au lavoir. Mieux vaudra signaler sur la pelouse calcaire un cheminement donné, pour éviter la dispersion des promeneurs et le piétinement...

- la **nécessité ou non de remodeler une partie du terrain**, le long du chemin notamment, pour éviter les mouvements trop artificiels actuels. Éviter trop de remaniements des terres (et donc de la végétation...).

- une **organisation harmonieuse des espaces ouverts et des espaces fermés**, en exploitant les ambiances existantes, ainsi que les différentes échelles de végétation :

- mettre en valeur certains bosquets/arbres (rythmes, repères, intérêt paysager, structurant...) et la préservation de pelouses rases, en maîtrisant le reboisement spontané.

- replanter des bosquets d'arbustes à certains endroits pour rythmer les ouvertures et fermetures sur le site.

- des **conseils pour l'entretien ultérieur** du site.

## Exemples



Solutré-Pouilly

Au parc du musée de Solutré, la gestion des pelouses calcaires est guidée par l'intérêt et le stade de développement de la végétation. Le Conservatoire des Sites donne ponctuellement son avis pour l'entretien du site.



Solutré-Pouilly

Étiquetage ou repérage simple des espèces calcicoles au parc du musée.

## La restauration et la mise en valeur du lavoir

→ L'ouvrage pourra être restauré suivant les règles de l'art, en faisant appel par exemple à une association d'insertion ou à une entreprise spécialisée dans le petit patrimoine :

- vérification de l'étanchéité du bassin
  - localisation de la source, raccordement avec le lavoir, protection de l'arrivée d'eau (à voir avec le propriétaire riverain), reconstitution du circuit d'eau originel ?
  - reprise des maçonneries
  - construction d'une charpente et d'une couverture
- ...

• Depuis le sentier, une **progression dans la mise en scène** de l'ouvrage pourra être travaillée :

Le bosquet à l'angle (voir croquis ci-contre) pourra être dégagé, par exemple, pour marquer la transition entre le sentier et les abords du lavoir. L'espace à côté du lavoir, plus intime, pourrait être dégagé, protégé par les arbres autour... La percée vers le paysage et les prés sur l'arrière du lavoir sera de préférence préservée.



## Exemples



Espaces simplement enherbés autour des lavoirs, en site semi-naturel ou en centre-bourg.

## Conseils généraux

→ Les espaces concernés se situent en pleine campagne : les **aménagements devront rester simples** dans le respect des caractéristiques géologiques, topographiques, botaniques et l'esprit champêtre du lieu.

Tout vocabulaire et élément urbains seront bien entendu évités (bordures, pavés, etc.), au profit d'éléments inspirés par le lieu et les espaces environnants.

→ Une attention particulière devra être portée au **confort des chemins** pour les piétons et cyclistes : échelle du piéton, ombrage (haies, arbres...), préservation des accotements enherbés, revêtement de sol non enrobé.... Le **bouclage** des circuits doit être préservé, voire retrouvé.

→ Le **nettoyage** des végétaux devra être réalisé avec précaution : toute intervention (si nécessaire !) sur un arbre devra être réalisée suivant des principes de taille douce. Des précautions seront prises quant au dégagement de certains arbres (les racines maintiennent souvent les sols en place). Il faudra prendre des dispositions adéquates pour éradiquer la renouée du Japon : techniques de paillis, de brûlis, etc. (voir les recommandations auprès de la DDT, DREAL ou syndicat des eaux local).

Les végétaux à planter seront choisis parmi les essences locales feuillues.

## Exemples

→ Idéal lieu de découverte de la faune et de la flore liées aux terrains calcicoles, ce terrain constitue un **support pédagogique** précieux, pour sensibiliser habitants et visiteurs. Différentes expériences pédagogiques ont été développées à proximité, autant de sources d'inspiration pour Montbellet...  
*Mettre en place un étiquetage discret des principales découvertes du site ? Impliquer un établissement scolaire local dans la réalisation d'un livret sur la faune et la flore du site ? ...*

## Pour aller plus loin

Ce projet de valorisation, élaboré en 2010 et réactualisé en 2021 à la demande de l'association Montbellet Patrimoine, pourra être étendu aux autres lavoirs de la commune. Un circuit de découverte patrimoniale et paysagère pourrait ainsi être élaboré sur un territoire plus large, voire intercommunal.

Ce projet doit être construit et/ou poursuivi avec les partenaires presentis :

- la commune
- la Communauté de communes
- la Fondation du Patrimoine
- l'association Tremplin Homme et Patrimoine
- le Conservatoire d'Espaces Naturels Bourgogne (CENB)
- les établissements scolaires avoisinants

...

Un écologue pourra être missionné pour un inventaire du site, en parallèle de la restauration du lavoir, entreprise par un spécialiste des ouvrages en pierre.



Comment reconnaître quelques arbres ?  
Site de la Boucherette - Réalisation  
Lugny Patrimoine avec le collège  
Victor Hugo



Sensibilisation au paysage en milieu  
scolaire (Brionnais, 2021)



## Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

est une association créée par la loi de 1977 sur l'architecture et fondée en 1980 en Saône-et-Loire.

Son objectif est de favoriser la **qualité architecturale, urbaine et paysagère** des futures réalisations construites et des aménagements de l'espace. La qualité du cadre de vie des habitants est un atout essentiel pour l'équilibre, l'attractivité et le développement économique de notre territoire.

De façon **neutre, gratuite** et **indépendante**, le CAUE accompagne, conseille et sensibilise tous les publics **en amont** de leurs projets : particuliers, communes, communautés de communes, associations, professionnels, administrations.

Cette étape préalable et fondamentale permet de définir les **besoins et les enjeux** du projet : paysagers, urbanistiques, architecturaux, sociologiques, financiers, patrimoniaux...

**+ d'infos et notre actualité** sur [www.caue71.fr](http://www.caue71.fr)

